Accusé de réception en préfecture
067-246700967-20240715-Arrete-2024-181-AI
Date de réception préfecture : 14/08/2024

Communauté de Communes de Sélestat

à Sélestat, le 15 juillet 2024

ARRETE
N° 2024/181

Objet : Arrêté de délégation de signature à la Directrice du pôle Aménagement et Développement du Territoire

MONSIEUR OLIVIER SOHLER
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SELESTAT,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-9 autorisant le président d'un EPCI à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux.

Considérant que le volume des affaires traitées par la Communauté de communes de Sélestat (CCS), nécessite, dans le cadre d'une bonne administration, une délégation de signature à des agents communautaires encadrants.

ARRETE

Article 1er :

Délégation permanente est donnée à Madame Stéphanie LOTZ, Directrice du pôle Aménagement et Développement du Territoire à l'effet de signer en mon nom, sous ma responsabilité et contrôle, les actes relevant du périmètre du pôle Aménagement et Développement du Territoire suivants :

- Tout acte relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures, de services et de travaux ainsi que leurs avenants lorsque le montant total du marché est inférieur à 2 500 euros H.T ;
- La signature des bons de commande émis dans le cadre d'accord cadre à bons de commande passés en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ;
- Les bordereaux d'envoi ;
- Les récépissés de remise en main propre et les accusés de réception ;
- Les congés des agents ;
- Les ordres de mission ;

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Communauté de Communes de Sélestat et ampliation en sera remise à Monsieur le Sous-Préfet de Sélestat-Erstein, Monsieur le Trésorier de la Communauté de Communes de Sélestat.

Baldenheim
Châtenois
Dieffenthal
Ebersheim
Ebersmunster
Kintzheim
La Vancelle
Mussig
Muttersholtz
Orschwiller
Scherwiller
Sélestat

B.P.20195 • 1 rue Louis Lang 67604 Sélestat cedex
Tél. 03 88 58 01 60 • Fax 03 88 82 99 30 • contact@cc-selestat.fr
www.cc-selestat.fr

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes de Sélestat.

Olivier SOHLER
Président

Mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes de Sélestat le 14/08/2024

Arrêté notifié à Madame Stéphanie LOTZ le 12/08/2024